



Le Dominiquois

Journal mensuel de Saint-Dominique

SOMMAIRE

- Municipalité de Saint-Dominique.....p. 2
- Meubles Bernard Tanguay.....p. 3
- Procès-verbal (résumé).....p. 4
- Avis public.....p. 4 et 5
- Règlement 2021-372.....p. 6
- SARCA.....p. 7
- Matinées Gourmandes.....p. 8
- Bandes riveraines.....p. 9
- Bibliothèque.....p. 10
- Des nouvelles de la Fabrique.....p. 11
- ACEF.....p. 12
- Karaté.....p. 12
- Formations.....p. 13
- Nos professionnels.....p. 13 à 15
- Avis aux citoyens.....p. 16

Tous vos articles
devront nous parvenir pour
le premier jour de chaque mois
avant 11 h
par courriel au
recep@st-dominique.ca



NOUVELLE ÉQUIPE D'ANIMATION POUR LE CAMP DE JOUR.



IL RESTE QUELQUES PLACES.
Pour information : loisirs@st-dominique.ca



Maire



Robert HOULE
- Régie des déchets
- Substitut OMH

District no 1



Hugo MC DERMOTT
- Comité des citoyens
(Carrières Saint-Dominique)
- Comité de la Crête

District no 2



Stéphanie LAMBERT
- Bibliothèque

District no 3



Marie-Josée BEAUGARD
- OMH
(Office municipal d'habitation)

District no 4



Jean-François MORIN
- CCL
(Comité consultatif des loisirs)
- Substitut Régie des déchets

District no 5



Lise BACHAND
- CCU
(Comité consultatif d'urbanisme)

District no 6



Vincent PERRON
- Service incendie
- Substitut CCU

Administration

450 774-9939

Adjointe administrative

Geneviève Phaneuf poste 230

Adjointe à la direction

Catherine Matte-Perreault poste 221

Service d'inspection

Eddy Perez poste 222
(Disponible les lundis, mardis et jeudis)

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Christine Massé poste 223

Coordonnatrice aux finances

Annick Lauzier poste 224

Coordonnateur aux travaux publics et ressources matérielles et Directeur général adjoint

François Daudelin poste 225

Coordonnatrice des loisirs

Fanny St-Jean poste 226

Services publics

Service d'urgence 9 11

Bibliothèque Saint-Dominique 450 771-0256

Micheline Bousquet, responsable

Fabrique Saint-Dominique 450 773-0233

École de la Rocade 450 773-7223

SPAD (Société protectrice des animaux de Drummond) 1 855-472-5700

Contrôle animalier

AVIS AUX ORGANISMES

Nous vous rappelons qu'une page vous est réservée.

Veillez donc nous faire parvenir vos articles le ou **avant le premier jour du mois, 11 h.**

Coordonnées

Bureau municipal : 467, rue Deslandes, Saint-Dominique (Québec) J0H 1L0

Téléphone : 450 774-9939 • Télécopieur : 450 774-1595 • www.st-dominique.ca

Heures d'ouverture : Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h



La Municipalité tient à vous aviser qu'elle ne se tient pas responsable des erreurs pouvant s'être glissées dans des textes reçus en format pdf qui lui sont fournis par nos organismes, comités et/ou associations externes.



— DU 12 AU 20 JUIN —
nous vous offrons de 30 à 50 % de rabais
SUR LE DEUXIÈME ARTICLE LE MOINS DISPENDIEUX.



 **MEUBLES
BERNARD TANGUAY**

*Le pourcentage de rabais varie selon la participation des compagnies

meublesbernardtanguay.com / 1-800-773-2327





Veillez prendre note que la version complète du procès-verbal est accessible à tous sur le site internet de la Municipalité au www.st-dominique.ca sous la rubrique Conseil municipal ou au bureau municipal, du lundi au jeudi inclusivement de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le **1^{er} juin 2021, à 20 h.**

- > Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021
- > Approbation des salaires payés au montant de 44 395,04 \$ et les différents déboursés au montant de 265 316,06 \$
- > Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier
- > Refus de la dérogation mineure 2021-02 concernant l'agrandissement d'un garage isolé au 1692, rue Principale (lot 2 210 659)
- > Autorisation de la dérogation mineure 2021-03 concernant l'installation d'une thermopompe dans la cour avant au 1270, rue Principale (lot 2 210 659)
- > Migration des services informatiques vers le nuage
- > Autorisation de paiement numéro 2 pour les travaux d'aménagement des bureaux municipaux au montant de 18 045,00 \$, plus taxes
- > Mandat à Me Ethier de Planitaxe pour remboursements additionnels prévus et prescrits par la Loi sur la taxe d'accise
- > Mandat à EXP pour mises à jour du plan d'intervention des tronçons non desservis

- > Demande de subvention dans le cadre du volet 2 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable
- > Accompagnement en agronomie dans le cadre du PPASEP
- > Adoption du règlement 2021-374 modifiant le règlement 2018-355 portant sur la gestion contractuelle
- > Adoption du règlement 2021-373 amendant 2017-324 sur le zonage afin d'autoriser et d'encadrer les projets intégrés à l'intérieur du périmètre urbain et d'ajouter des normes quant à l'utilisation des conteneurs à titre de bâtiments accessoires aux usages agricoles, commerciaux et industriels
- > Dépôt des rapports du mois de mai des différents services, aqueduc, égouts, urbanisme

Sous réserve du libellé final lors de l'adoption du procès-verbal par le Conseil.

Prendre note que le procès-verbal d'une séance n'est adopté qu'à la séance suivante du Conseil. Conséquemment, le procès-verbal n'est disponible en ligne que lors de son adoption.

➤ AVIS PUBLIC



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

RÈGLEMENT 2021-372 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-324 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES À UN USAGE RÉSIDENTIEL DANS LA COUR AVANT DES LOTS DE COIN ET MODIFIER LES NORMES CONCERNANT LE STATIONNEMENT

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Dominique, que le conseil municipal a adopté le règlement mentionné en rubrique.

Conformément à l'article 137.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce règlement est entré en vigueur le 28 mai 2021 par la signature du certificat de conformité à cet effet.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Dominique, ce 2 juin 2021.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,
Christine Massé



AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, je vous sou mets les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2020.

ÉTATS FINANCIERS 2020

Revenus :	4 872 733 \$
Dépenses :	4 833 639 \$
Excédent de l'exercice :	39 094 \$
Dette :	1 066 433 \$
Investissements et immobilisations :	205 164 \$
Excédent de fonctionnement non affecté :	692 852 \$

AVIS DU VÉRIFICATEUR

De l'avis du vérificateur FBL s.e.n.c.r.l. société de comptables professionnels agréés, ces états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Dominique, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL

Le taux global de taxation réel de 2020 est de 0,8001/ 100 \$

De l'avis du vérificateur, le taux global de taxation réel de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la municipalité de Saint-Dominique a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences légales.

Selon l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le maire doit faire rapport de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra-municipal.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS 2020 Exercice terminé le 31 décembre 2020 avec MRC + RIAM

Fonction	Nom	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux		Total
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	
Maire	Robert Houle	12 240 \$	6 120 \$	6 484 \$	3 242 \$	28 086 \$
Siège # 1	Hugo Mc Dermott	4 080 \$	2 040 \$			6 120 \$
Siège # 2	Stéphanie Lambert	4 080 \$	2 040 \$			6 120 \$
Siège # 3	Marie-Josée Beauregard	4 080 \$	2 040 \$			6 120 \$
Siège # 4	Jean-François Morin	4 080 \$	2 040 \$			6 120 \$
Siège # 5	Lise Bachand	4 080 \$	2 040 \$			6 120 \$
Siège # 6	Vincent Perron	4 080 \$	2 040 \$			6 120 \$
		36 720 \$	18 360 \$	6 484 \$	3 242 \$	64 806 \$

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 1^{er} juin 2021.

Robert Houle, maire



RÈGLEMENT 2021-372 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-324 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES À UN USAGE RÉSIDENTIEL DANS LA COUR AVANT DES LOTS DE COIN ET MODIFIER LES NORMES CONCERNANT LE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite autoriser les constructions accessoires à un usage résidentiel dans la cour avant des lots de coin;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite modifier le nombre de case de stationnement pour les usages résidentiels;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le 2 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tiendra une consultation publique écrite afin d'entendre les personnes intéressées;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète ce qui suit :

PARTIE I. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

- Le présent règlement s'intitule Règlement 2021-372 amendant le règlement numéro 2017-324 intitulé Règlement de zonage afin d'autoriser les constructions accessoires à un usage résidentiel dans la cour avant des lots de coin et modifier les normes concernant le stationnement.
- Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II. DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

- L'article 11.2.1 est ajouté à la suite de l'article 11.2, se lisant comme suit :

11.2.1 Dispositions particulières pour les constructions et constructions accessoires à un usage résidentiel autorisées dans la cour avant des lots de coin

Pour les lots de coin, il est autorisé dans la portion de la cour avant contiguë à la cour arrière, les constructions, les constructions accessoires, les équipements accessoires et les agrandissements à un usage résidentiel à condition de respecter les dispositions suivantes :

- Conservé une distance minimale correspondant à la moitié de la marge de recul avant minimale et ce, à partir du prolongement du mur le plus saillant;
- Pour toute constructions accessoires et agrandissement ayant une fondation de béton coulé sur place, le propriétaire doit fournir un plan d'implantation, préparé par un arpenteur-géomètre, des constructions et agrandissements projetés lors de la demande de permis de construction. **Cette disposition s'applique également pour une piscine creusée ou semi-creusée.**

- L'article 19.3 est abrogé et remplacé, se lisant comme suit :

19.3 Nombre de cases de stationnement requis

Le nombre minimal de cases de stationnement requis pour un usage doit répondre aux exigences suivantes :

Résidentiel	R	Nombre minimal de cases de stationnement requis
Unifamiliale, bifamiliale, trifamiliale, multifamiliale, mixte, maison mobile	R1 à R7	2 cases par logement 1 case par chambre d'une maison privée d'hébergement
Commercial	C	
Services professionnels et d'affaires	C-1	1 case par 30 mètres carrés de superficie de plancher
Commercial de vente au détail	C-2	1 case par 30 mètres carrés de superficie de plancher
Commercial de vente en gros	C-3	1 case par 75 mètres carrés de superficie de plancher
Services reliés aux véhicules	C-2	1 case par 30 mètres carrés de superficie de plancher
Restauration et consommation de boissons alcoolisées	C-4	1 case par 30 mètres carrés de superficie de plancher
Établissements d'hébergement	C-4	1 case par chambre
Services récréatifs, sportifs et culturels	C-5	1 case par 30 mètres carrés de superficie de plancher
Industriel	I	
Industrie	I1 à I5	1 case par 100 mètres carrés de superficie de plancher plus 0,5 case par employé
Communautaire	P	
Communautaire, institutionnel et administratif, récréatif, utilité publique	P1 à P3	1 case par 30 mètres carrés de superficie de plancher
Agricole	A	
Services, commerces et industries reliées à l'agriculture	A1 à A5	1 case par 75 mètres carrés de superficie de plancher

PARTIE III DISPOSITIONS FINALES

- Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement relatif au zonage.
- Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ à Saint-Dominique, le 4 mai 2021.

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière



RECONNAISSANCE DES ACQUIS



Les impacts dus à la crise sanitaire et au confinement ont amené plusieurs travailleurs à se réorienter et à s'investir dans de nouveaux projets de vie. Hors-mis cette situation, il est toujours intéressant de faire une mise au point et de se pencher sur ses exigences face à l'emploi. *Est-ce que j'aime toujours mes tâches? Est-ce que je suis apprécié par mes collègues et patrons, est-ce que les conditions de travail et salariales me satisfont toujours?*

Faire un bilan de carrière peut nous amener à vouloir évoluer et à nous engager dans un processus de changement. Différentes options peuvent être choisies afin d'atteindre les objectifs fixés. Un de ces choix pourrait être de s'investir dans un processus de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).

Vous pouvez faire reconnaître officiellement les compétences développées dans votre milieu professionnel ou dans le cadre de votre vie personnelle. Prenons l'exemple d'une femme qui a effectué les tâches de secrétaire dans la compagnie familiale, sans avoir préalablement complété un diplôme d'études professionnelles (DEP) en secrétariat. Selon les compétences maîtrisées et celles à acquérir, elle pourra obtenir le diplôme au terme du processus de reconnaissance des acquis. À la suite de la démarche, les résultats seront inscrits dans un document officiel (bulletin, attestation, relevé de notes, diplôme, etc.).

Ce parcours est utile à plusieurs fins, par exemple, pour la finalisation d'un diplôme jamais complété, pour l'obtention d'un nouvel emploi, pour une promotion ou pour une meilleure mobilité professionnelle. La reconnaissance des acquis peut se faire aux niveaux professionnel et collégial. Une conseillère en information scolaire et professionnelle peut vous accompagner dans ce processus et vous orienter vers les bonnes ressources.

Le service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) peut vous offrir les services d'une conseillère en information scolaire et professionnelle gratuitement, dans votre municipalité. N'hésitez pas à communiquer avec elle pour en connaître plus sur les services offerts par le SARCA..

Audrey Gatineau, conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca • 450 773-8401, poste 6731



Audrey Gatineau Pro



SARCA

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec 



PREMIER RENDEZ-VOUS 2021 DES MATINÉES GOURMANDES, LE SAMEDI 5 JUIN À SAINT-HYACINTHE !

Saint-Hyacinthe, le 19 mai 2021 – C'est le samedi 5 juin prochain, de 9 h à 15 h, que vous pourrez vivre la toute première Matinée gourmande de l'année 2021 en plein coeur du magnifique Jardin Daniel A. Séguin ! Cette année, les Matinées gourmandes offrent à la fois un marché en ligne et un marché physique.

MARCHÉ PHYSIQUE

Les épcuriens de la MRC des Maskoutains sont invités à saisir cette occasion pour retrouver les producteurs locaux de la région lors du marché physique le samedi 5 juin, de 9 h à 15 h. En effet, une vingtaine de producteurs, transformateurs et artisans dédiés au domaine alimentaire vous attendent. Veuillez noter que pour l'occasion, l'entrée au Jardin Daniel A. Séguin sera gratuite !

MARCHÉ EN LIGNE

Dès le 26 mai prochain, vous pourrez également vous procurer les produits des producteurs participants sur la boutique en ligne des Matinées gourmandes au <https://boutique.matineesgourmandes.com/> et récupérer votre commande sur place le samedi 5 juin lors du marché physique.

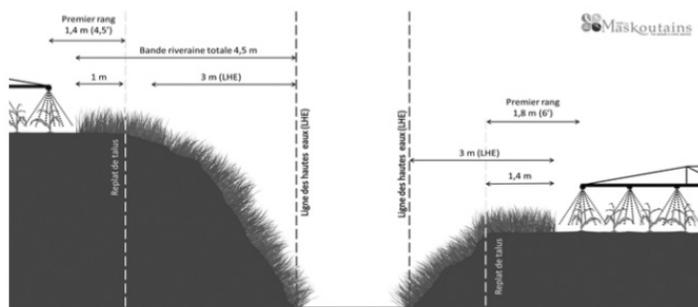
Rappelons que l'organisation s'est adaptée afin d'offrir une expérience qui répond aux besoins des citoyens, en tout respect des recommandations sanitaires émises par le gouvernement. Visitez le www.matinees-gourmandes.com et abonnez-vous à notre page Facebook pour plus d'information.

➤ COMMENT RESTAURER SA BANDE RIVERAINE?



Vous êtes agriculteur ou habitez en zone agricole? Vous observez une dégradation des berges le long de votre cours d'eau? Vous aimeriez vous conformer à la réglementation municipale ou tout simplement en faire plus pour l'équilibre naturel et la biodiversité du milieu hydrique?

Plusieurs options s'offrent à vous, entre autres :

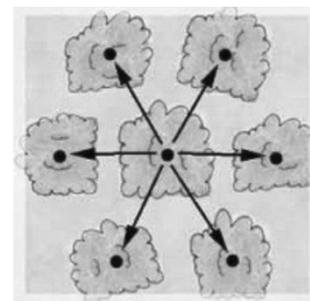


A. Laissez la végétation naturelle de la rive pousser sans aucune intervention. La nature fera le travail pour vous!

Cette solution simple nécessite toutefois de cesser de tondre ou de faucher la végétation dans la rive. La végétation naturelle reprendra d'elle-même et se diversifiera avec les années. Toutefois, assurez-vous de respecter le 3 mètres réglementaire minimal en zone agricole et de culture selon la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI). Cette distance se mesure à partir de la ligne des hautes eaux. Si vous habitez en zone agricole, mais ne cultivez pas, vous devez respecter une bande riveraine de 10 à 15 mètres.

B. Aménagez votre bande riveraine grâce à une plantation et un ensemencement efficace.

Vous pouvez ainsi décider d'intervenir en sélectionnant les herbacés, arbustes et arbres que vous voulez implanter en reproduisant la composition naturelle de la rive intégralement ou en partie. Vous pouvez procéder par ensemencement ou par une plantation sélective ou les deux. Dans le cas de la plantation, une simple technique de plantation en quinconce peut s'avérer très productive. L'avantage de cette approche est de vous permettre de choisir les essences qui s'établiront dans votre bande riveraine et ainsi mieux répondre à vos besoins. À noter que l'utilisation d'engrais et d'insecticides est interdite. Rappelez-vous qu'il s'agit d'un milieu fragile.



Disposition des plans en quinconce

Rappel, 2021

Attention à votre choix de végétaux pour ne pas introduire des espèces nuisibles. La plantation d'espèces indigènes et vivaces respectant la zone de rusticité régionale permet une meilleure implantation du couvert végétal à long terme. Plus une bande riveraine est large et diversifiée (herbacées, arbustes et arbres), plus elle est efficace et durable.

Pour pouvoir être efficace et conforme, la bande riveraine doit être végétalisée tout au long de l'année. Il est donc important de s'éloigner de la rive lors des arrosages d'herbicides. Ainsi, pour vous assurer du respect de la bande riveraine, pensez à éloigner votre premier rang de culture de la rive. De cette manière, vous éviterez d'arroser la bande riveraine et par le fait même annuler les efforts déployés par la nature ou les vôtres si vous êtes intervenus.

Respecter sa bande riveraine offre des avantages économiques et environnementaux et vous garantit une tranquillité d'esprit.

Si vous avez des questions ou que vous voulez obtenir plus d'informations, vous pouvez contacter le conseiller à l'aménagement des rives de la MRC des Maskoutains au 450 774-3159. Vous pouvez aussi nous écrire à sectechniques@mrcmaskoutains.qc.ca

Les comités de bassin versant peuvent également offrir du support en ce qui a trait à la bande riveraine. N'hésitez pas à communiquer avec votre municipalité ou la MRC, afin de voir s'il existe un comité actif dans votre secteur. Vous pouvez leur écrire à cbv@mrcmaskoutains.qc.ca

Visitez la section bandes riveraines du site Internet de la MRC pour de plus amples informations.

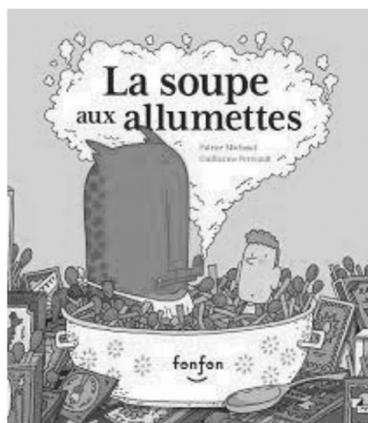
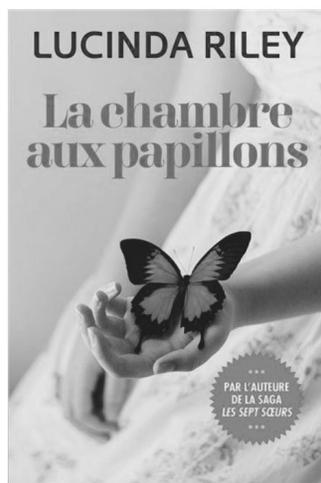
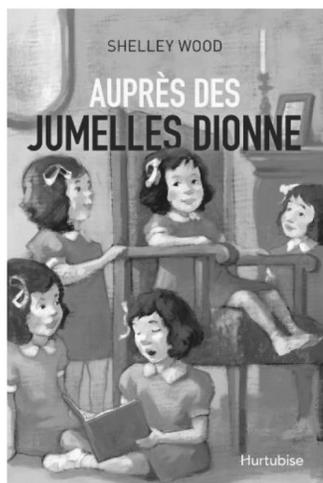
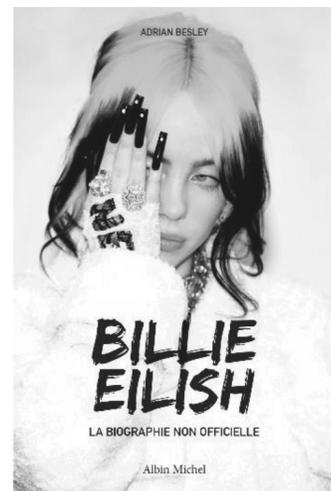
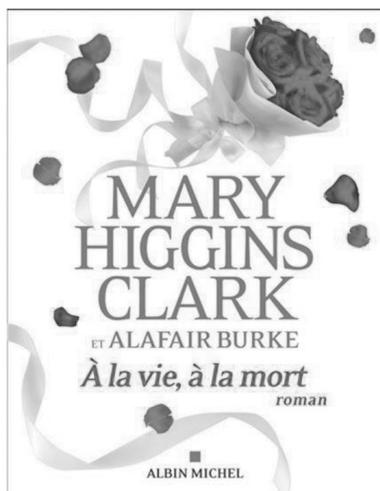


Nous travaillons actuellement sur les préparatifs pour le déménagement de la bibliothèque. Une fermeture temporaire sera à prévoir cet été. Nous vous invitons à visiter notre site afin de consulter l'horaire et de connaître les dates de fermeture.

Pour le retour de vos livres durant la fermeture :

La boîte pour le retour des livres restera accessible à l'ancienne bibliothèque sur la rue St-Dominique jusqu'à l'ouverture dans notre nouveau local.

VOICI QUELQUES NOUVEAUTÉS, VOUS POUVEZ TOUJOURS APPELER POUR RÉSERVER.





AU FIL DES JOURS...

BAPTISÉ DANS NOTRE PAROISSE le 16 mai 2021

WILLIAM MARQUIS, né le 4 novembre 2020 à Saint-Hyacinthe, fils de Maxime Marquis et de Maude Benoit. Parrain : Simon Marquis, de Roxton Pond et marraine : Aurélie Benoit, de Saint-Dominique.

ZONE ORANGE QUELQUES RAPPELS

L'ensemble de notre diocèse est concerné par les changements annoncés le 25 mai 2021 par le premier ministre François Legault.

Parmi les assouplissements annoncés en zone orange **à partir du 31 mai**, notons que la limite d'accueil par lieu de culte passe à 100 personnes. Cette limite vaut pour TOUT le lieu de culte. La tenue d'un registre n'est plus exigée.

Les ministres de la communion seront appelés à se déplacer pour distribuer dans l'assemblée la communion. Donc, pas de déplacement de l'assemblée lors de la communion.

Pour les funérailles et les mariages, la limite d'accueil reste à 25 personnes. La tenue d'un registre pour ces célébrations demeure obligatoire. Les familles ne peuvent pas recevoir les condoléances à l'église avant la funérailles.

Pour les baptêmes il est demandé de respecter la même limite que pour les funérailles et que la célébration regroupe qu'une seule famille à la fois.

Le port du masque de procédure est obligatoire en tout temps, même lorsque les personnes sont à leur place.

La distance de 2 m doit être respectée en tout temps. Le chant de l'assemblée demeure interdit ainsi que le chant choral. Il est permis toutefois qu'une ou deux personnes puissent chanter à une distance de plus de 2 m de l'assemblée.

Le 14 juin 2021, les lieux de culte pourront accueillir 250 personnes et la limite d'accueil pour les funérailles et les mariages passent à 50 personnes.

VENTE DE PARTAGE

au profit de la Fabrique de Saint-Dominique



**SAMEDI LE 26 JUIN 2021
DE 9 H À MIDI**

**À la salle André Beaugrand
située à l'arrière du presbytère
et au sous-sol de l'église.**

Vente de sacs verts à 8 \$ chacun.



Vêtements, souliers, bottes, bibelots, cadres, vaisselle, jouets, livres, valises et de nombreux autres objets seront vendus.

Nous vous demandons de ne pas apporter d'articles : vêtements, souliers, bottes, bibelots, jouets, etc durant le mois de juillet car il n'y aura personne pour les recevoir (une petite vacance pour les bénévoles) durant ce mois.

Il n'y aura pas de vente en juillet, la prochaine sera en août. Merci de votre collaboration.

Pour information : Presbytère Saint-Dominique 450-773-0233 • Gilles Claign 450 773-6419. Bienvenue à toutes et à tous!



La colocation une idée intéressante à considérer!

La région Maskoutaine est durement touchée par une pénurie des logements ainsi que par une hausse des coûts qui en découlent. Dans ce contexte, la colocation est une solution avantageuse à mettre de l'avant.

Les personnes qui n'ont jamais pensé à cette avenue pourraient être intéressées à la considérer. Pour les gens plus âgés, la présence d'une autre personne dans leur milieu de vie favorisera l'idée de rester un peu plus longtemps dans leur domicile.

La colocation permet aussi de briser l'isolement et la routine pour ceux qui vivent seul. Les conditions de vie peuvent grandement être améliorées tant au niveau du budget que dans le partage des tâches.

L'ACEF Montérégie-est a élaboré plusieurs outils disponibles sur demande afin de vous guider dans votre processus de recherche ou de réflexion.

Vous désirez en savoir davantage
450-252-0808 • colocation@acefme.org

acef
Montérégie-est



Ce projet est réalisé grâce à l'appui financier des Alliances pour la solidarité, en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Avec la participation financière de :

Québec 



POUR LES 6-12 ANS.
TARIF : 75 \$

Horaire : Le lundi à 17 h
pour une durée de 8 semaines
(juin et juillet)

L'entraînement se fera à l'extérieur dans le parc des loisirs situé au 548 rue Saint-Dominique.

L'uniforme n'est pas obligatoire pour la session d'été. Pour info ou inscription : johnnypg@hotmail.com



FORMATION GARDIENS-AVERTIS FORMATION PRÊTS À RESTER SEULS

Votre enfant veut rester à la maison cet été?
Votre enfant souhaite garder des enfants pendant les vacances?

Nous vous invitons à l'inscrire sur le site de la Croix-rouge :
<https://www.croixrouge.ca/.../descriptio.../gardiens-avertis>

Présentement les formations sont offertes uniquement en ligne.

Nos professionnels

Les **Conteneurs Maskoutains Inc.**
LOCATION DE CONTENEURS DE 12 À 40 VERGES
DÉMOLITION • RÉNOVATION • CONSTRUCTION



Daniel Beauregard, prop.
Serge Richer, prop.
T. : 450 768-7030 • lesconteneursmaskoutains@gmail.com
845, rue Principale, St-Dominique, QC J0H 1L0

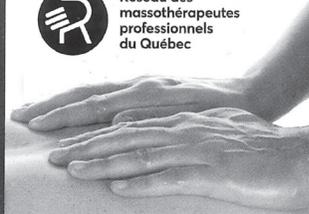
Clinique d'Orthothérapie Serge Arpin

- Massothérapie
- Kinésithérapie
- Orthothérapie

450 774-7601

418, rue Girouard
Saint-Dominique (Québec) J0H 1L0

Membre
Réseau des
massothérapeutes
professionnels
du Québec

POMPAGE

St-Pie



- Service de vacuum
- Nettoyage pluvial et fosses septiques
- Curage par hydropression de tuyaux
- Inspection de conduits sous-terrain par télécaméra
- Vente de drains et ponceaux 6 à 96 pouces
- Dépositaire Écoflo
- Vente Bionest
- Vente de fosse septique
- Drainage
- Service d'ingénieur

Ecoflo HYDRO-KINETIC® **BIONEST**
Installation septique écologique Incorporé à l'environnement™

450 772-5525 • 450 772-5500
1757, Haut Rivière Nord, Saint-Pie



DONALD BERGERON
Services financiers Donald Bergeron Inc.
Conseiller en sécurité financière
Représentant en épargne collective
www.donaldbergeron.ca
SF : 1 866 798-2948

SFL Gestion de patrimoine
Partenaire de Desjardins
29, rue du Couvent, Saint-Simon, QC J0H 1Y0
T : 450 798-2948 | F : 450 798-2566
www.sfl.com



Gestion de patrimoine



Placements

Partenaire de Desjardins

La marque Desjardins est une marque de commerce propriété de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisée sous licence. SFL est un nom d'affaires de Desjardins Sécurité financière Investissements Inc., un cabinet de services financiers.



GARAGE B.M.L. inc.
Ronald Bilodeau
PROPRIÉTAIRE

**MÉCANIQUE GÉNÉRALE
CAMIONS LOURDS - AUTOS
AIR CLIMATISÉ**

450 773-1814
1106, Principale, Saint-Dominique, Qc J0H 1L0

Industries D.



D. Labonté
Tables hydrauliques industrielles
Équipements de levage sur mesure
Conception et fabrication
Ingénierie

Tél.: 450.771.2202
Cell.: 450.278.0147 - Fax : 450.773.2046
1178, Lussier, St-Dominique (Québec) Canada J0H 1L0



MÉNARD
DEPUIS 1911

Pain canadien - Fèves au lard - Pâtisseries françaises - Beignes
Chocolat belge - Gâteaux d'anniversaire - Méchoui

1206 rue Principale, Saint-Dominique. 450-773-3735
@ boul.menard@hotmail.com f. Boulangerie Ménard



**Soudure
Maskoutaine**

Daniel Beauregard, propriétaire
Tél./Fax: 450-774-2483
845, Principale, Saint-Dominique Qc J0H 1L0



www.coopauxpetitssoins.com
450 771-0605

ainé(e)s proches-aidant(e)s être deux jeunes familles... **Nouveau**

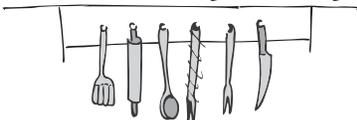
Services d'aide à domicile
Tarifs réduits grâce au PEFSAD
(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)



J.G. Daudelin inc.
Rénovations

C 450 278.7551
657, 7^e rang
C.P. 430
Saint-Dominique
Québec J0H 1L0

**La
Boustifaille**
traiteur



1040, rue Principale, Saint-Dominique (Qc) J0H 1L0
T. 450.774.3535 | F. 450.768.5486

Béton Mobile DALPÉ inc.
953 7e Rang, St-Dominique, Qué J0H 1L0
(450) 773-6682



www.betonmobiledalpe.com
Béton livré au compteur !



1625 Rue Saint-Antoine, Saint-Hyacinthe
450 250-0255

Accès>pharma
chez Walmart

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire
> Livraison gratuite dans votre secteur



5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 2H6
T 450 796-4006 • F 450 796-4010
pharmacie.jrichard@accespharma.ca
www.accespharma.ca

AspirateurFR
RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE **DRAINAC** **MIVAC** *Johnny VAC*

www.aspirateurfr.com
450 502-7349
info@aspirateurfr.com 

RBQ: 5729-5388-01

LES CARRIÈRES DE
dominique L.TÉE
ST

CLAUDE DUPUIS
Directeur général

BÉTON • BÉTON BCR • PIERRE CONCASSÉ • SABLE • CHAUX

700, rue Principale
Saint-Dominique (Québec)
J0H 1L0
claude.dupuis@carrieresstdominique.com

Bur.: 450 774-2591 poste 243
Sans frais : 1 888 774-2591
Cell.: 450 888-1110
Fax: 450 773-9447

Detaillant autorisé
SERRUPRO



Centre de
Rénovation
A.L.

2740, Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe (QC) J2R 1P8

T 450 778-2200
T 450 773-3408 | F 450 773-9753

RBQ 2310-0340-16



**ALIMENTS CRUS
POUR CHIENS & CHATS**

**COMPLET - SANS PRÉPARATION
100% NATUREL**

Permis MAPAQ • Certifiés HACCP • Normes A.A.F.C.O.

LIVRAISON GRATUITE



Distributeur des
**ALIMENTS CRUS
GRENIER**

Pour la région de St-Hyacinthe
514 776-9396
312, Bas de la rivière, Saint-Pie J0H 1W0

LES ENTREPRISES
VINCENT HOULE

EXCAVATION • LOCATION

600, rue St-Dominique,
Saint-Dominique, Québec J0H 1L0
450 502-9797
entvincenthoule@outlook.com

- EXCAVATION résidentielle et commerciale
- DÉMOLITION
- TRANSPORT de tout genre
Canada, Ontario, États-Unis
- TRANSPORT HORS NORME "Over Size"



AVIS AUX CITOYENS

RINÇAGE ANNUEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Vers la mi-juin, la Municipalité de Saint-Dominique procédera au rinçage annuel du réseau de distribution d'eau potable

Le but de cette opération est d'évacuer les dépôts ferreux qui s'accumulent dans le réseau, afin d'assurer la meilleure qualité d'eau possible.

Durant cette période, il est possible que l'eau qui coule de votre robinet soit légèrement colorée.

• Si votre eau est colorée...

Il suffit alors de laisser couler l'eau froide, de préférence dans la baignoire, jusqu'à ce qu'elle retrouve sa limpidité. Cette coloration temporaire est liée à la présence de fer dû à la corrosion et n'est pas nuisible pour la santé.

Merci de votre compréhension

François Daudelin
Coordonnateur des travaux publics